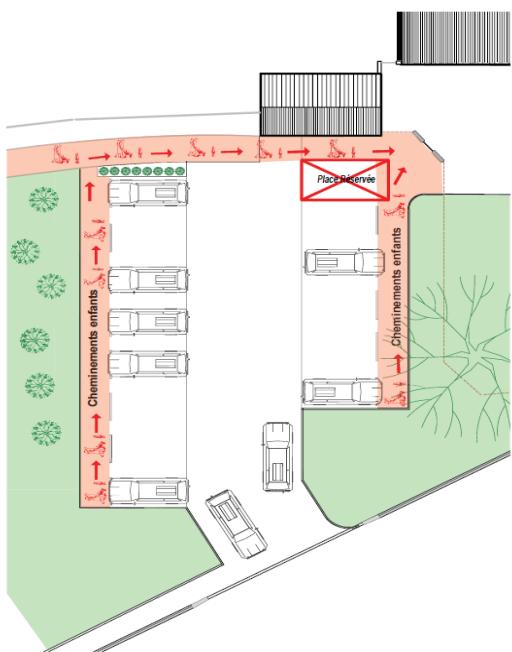




DISPOSITIF DE SECURITÉ DES PIETONS SUR LE PARKING DE LA CASE 1 / SECURITY ON THE PARKING CASE 1

Annexe au contrat d'accueil

Une question de sécurité, une question d'attitude...



Chers Parents,

Ce message vous concerne, merci d'en prendre connaissance et de le respecter, il fait partie intégrante du règlement interne de La Case.

Le parking et le plan ci-joint ont été conçus pour la sécurité de tous et en particulier celle de vos enfants. Sachez que la majorité des accidents ont lieu en marche arrière et pour cette raison, il est impératif d'utiliser les cheminements réservés aux piétons lors du trajet garderie-véhicule. Par conséquent, **nous faisons appel à votre bon sens** et vous rappelons les points suivants :

- Empruntez **toujours** les zones piétonnes dans le sens indiqués selon le plan ci-dessus
- Invitez vos enfants à **suivre** ce chemin et aucun autre... (un parking ou une route ne doivent jamais être considérés comme une place de jeu où il fait bon y courir)
- **Montrez l'exemple** à vos enfants et **suivez** les « traces de pas colorées » qui vous indiquent le sens de circulation
- **Soyez attentifs** en cas de marche arrière
- **Ne stationnez jamais** votre véhicule sur le trottoir, c'est une voie publique qui ne doit pas être utilisée pour le stationnement d'une voiture, même s'il s'agit de quelques minutes, le temps de récupérer son enfant à la garderie. **Il y a suffisamment de places au parking visiteurs II, si celui de La Case est complet.**



Nous vous remercions d'avance de bien vouloir considérer ce message comme important, « les « presque accident » ne doivent pas être les drames de demain »... Soyons vigilants et disciplinés, surtout quand il s'agit de la sécurité de nos enfants et de celles des autres.

Safety is a question of attitude...

Dear Parents,

This important message is addressed to all of you, so please take note.

The car park, shown in the diagram above, was specifically designed with the safety of your children in mind. Since the majority of accidents occur when vehicles are reversing, it is essential that you use the marked walkways when going to and from the crèche. These walkways are safely positioned, out of the way of any moving vehicles. Consequently, we appeal to your common sense and ask that you:

- **Always make use** of the footpaths indicated in the sketch above
- **Make sure that your children** also always follow the footpaths (a car park or a road should never be used as a playground where they can run around)
- **Show a good example** and follow the colored footsteps that indicate where to walk.
- **Be careful** when reversing a vehicle
- **Never park** on the pavement. It is a public right of way and must not ever be used for parking, even for a few minutes whilst you collect your child. There is plenty of additional parking available in parking 2, even if the crèche parking is full.

Thankyou in advance for taking this message seriously. "Today's 'near miss' is tomorrow's accident..." Be careful and disciplined because this concerns the safety of all of our children...both yours and other peoples'.